

# L'organisation du diocèse, des doyennés & des paroisses

## La gestion dans les paroisses

**Hubert TIERNY**

DDAT du Doyenné 7 Vallées-Ternois

**Benoît SCACHE**

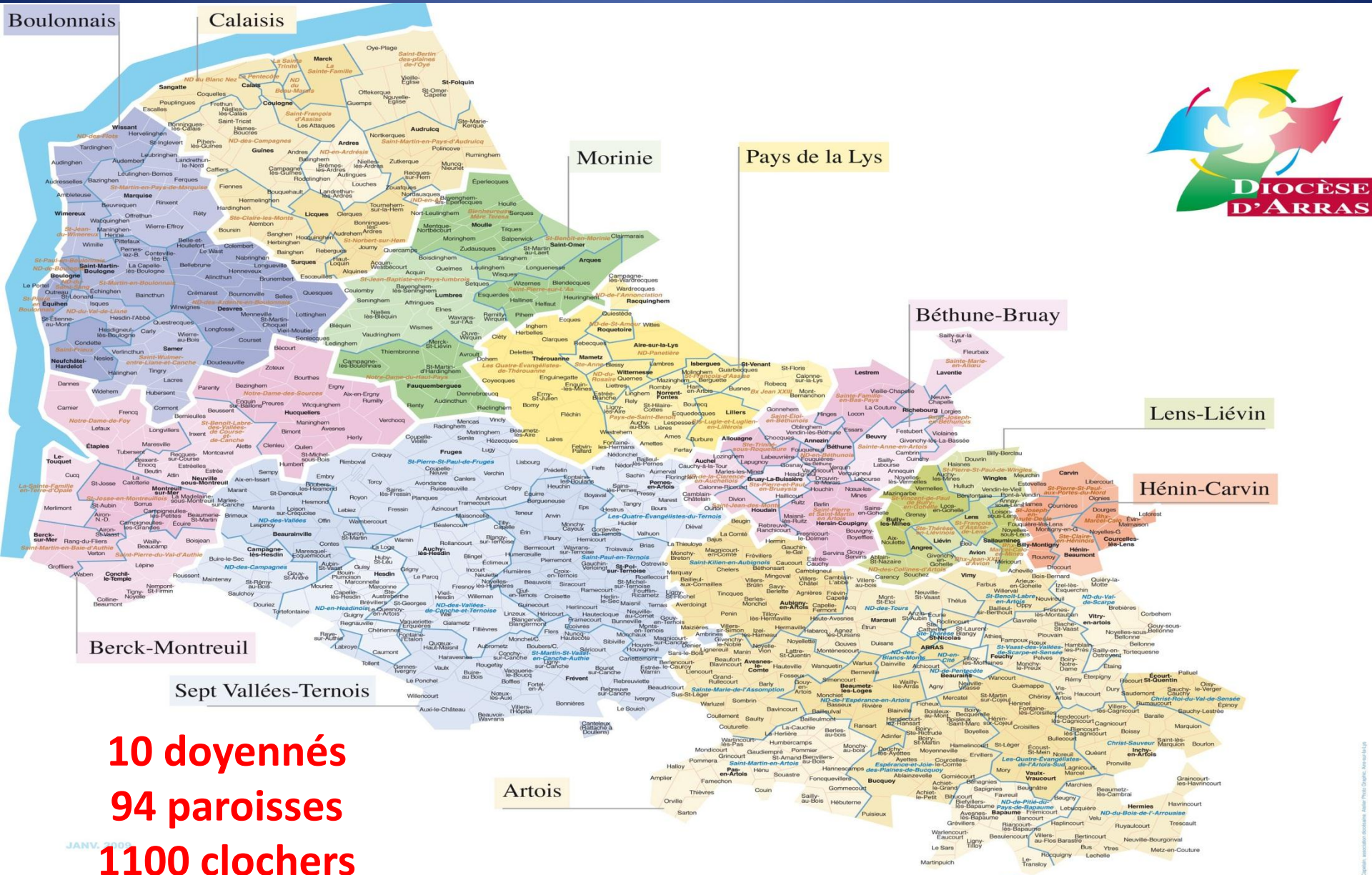
Econome Diocésain

# Sommaire Intervention

- L'organisation du diocèse, des doyennés et des paroisses
  - L'organisation
  - Le Droit Canonique
  - Les acteurs et leurs compétences économiques
- La gestion dans les paroisses
  - Un outil documentaire
  - Les points de vigilance
- Questions et échange

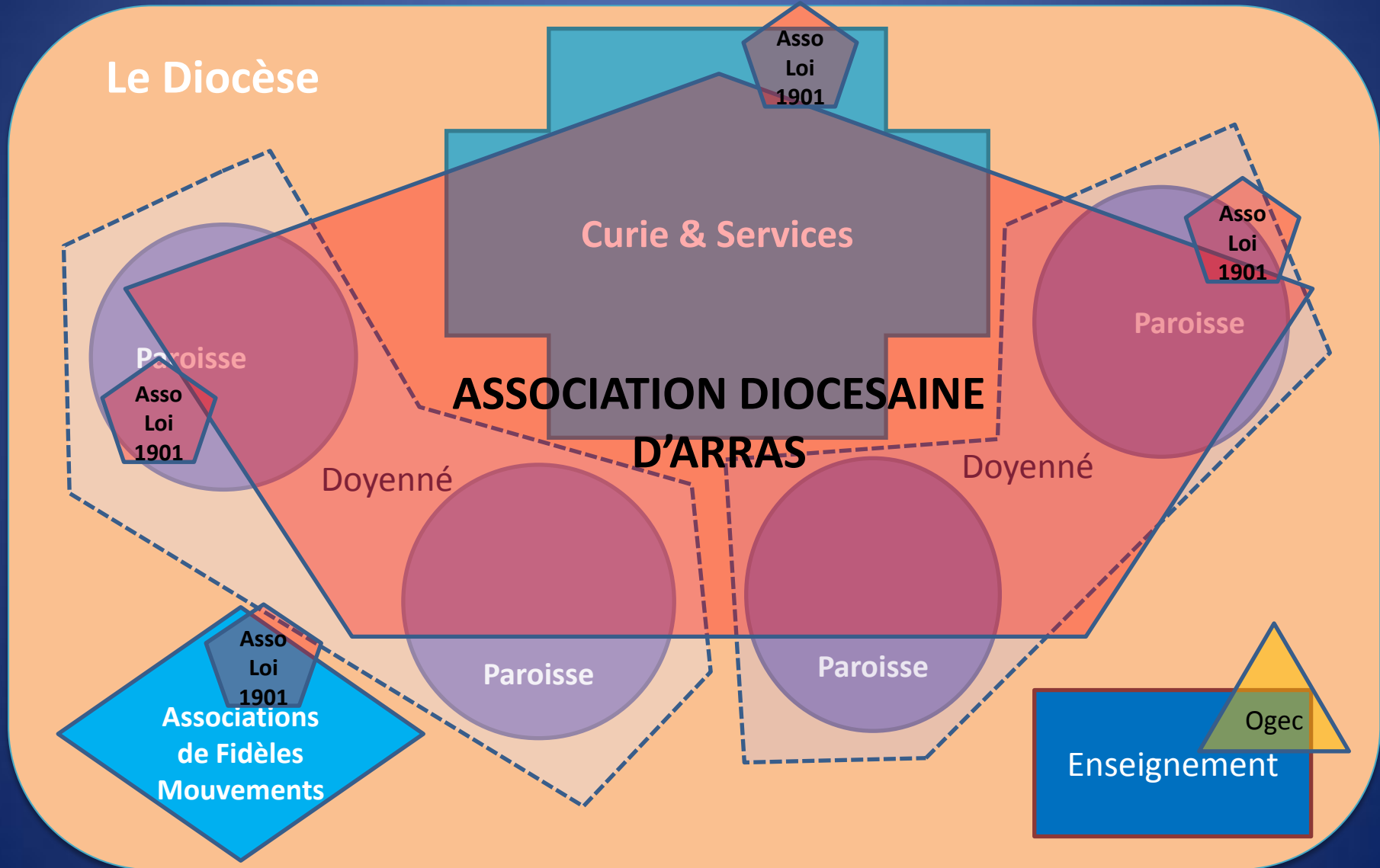
# L'organisation du diocèse, des doyennés & des paroisses

# L'organisation géographique



**10 doyennés**  
**94 paroisses**  
**1100 clochers**

# Une organisation juridique selon 2 Droits: Canonique et « Civil »



# Le Droit Canonique: Fruit d'une sagesse Bimillénaire...

- **Le Diocèse: portion** du Peuple de Dieu confiée à un Evêque
- L'Evêque est l'administrateur du Diocèse
- L'Econome Diocésain est l'administrateur délégué **pour la gestion ordinaire**, sous l'autorité et par délégation de l'Evêque
- Le Conseil Diocésain aux Affaires Economiques (et le Conseil d'Administration « civil ») assistent l'Evêque dans sa gestion et donnent les directives à l'Econome Diocésain.
- Les décisions extraordinaires de gestion appartiennent à l'Evêque (après, éventuellement, consultation ou accord de ses Conseils)
- **La Paroisse: une partie** du Diocèse confiée au curé, sous l'autorité de l'Evêque
- Le Curé est l'administrateur de la Paroisse **pour sa gestion ordinaire**
- Le Conseil Paroissial aux Affaires Economiques (dont le Trésorier) assiste le curé dans sa gestion
- En droit canonique, la Paroisse a une personnalité juridique propre et se voit reconnaître la propriété de ses biens.
- En droit « civil » français, la Paroisse est un établissement secondaire de l'Association Diocésaine, qui porte, notamment, la propriété des biens.

**Des seuils de décisions économiques garantissent la  
bonne gestion de la Paroisse et du Diocèse**

# Le Diocèse d'Arras:

## Les acteurs et leurs compétences économiques

- Assiste, organise et contrôle les paroisses et doyennés dans leur gestion
- Est le seul habilité à signer les cessions, baux et autres contrats.
- **Est le décideur final des projets d'investissements des paroisses et des doyennés**

- Met en place la mutualisation de certaines charges paroissiales (kms, frais logement, maison doyenné,...)
- Répartit le forfait diocésain
- **Initie les projets d'investissement de doyenné**
- **Doit donner son accord aux projets d'investissements des paroisses (> 5.000 €)**

- Gère de manière autonome le fonctionnement ordinaire de la paroisse
- **Initie les projets d'investissement de la paroisse (> 5.000 €)**
- **Doit donner son accord aux projets d'investissement de doyenné**

### Diocèse:

#### Evêque

Econome Diocésain

Conseil d'Administration (« civil »)

Conseil Diocésain Aux Affaires Economiques

Collège des Consultants

### Doyennés:

#### Doyen

D.D.A.T., **Responsable Comptable de Doyenné (R.C.D.)**, R.I.D.

Conseil Economique de Doyenné

### Paroisses:

#### Curé

Trésorier, **Comptable**, R.I.P.

Conseil Paroissial aux Affaires Economiques





# Le Conseil Paroissial aux Affaires Economiques: Un organe de gestion à développer

- C'est l'un des rares conseils prévus par le Droit Canonique (c. 537)... Faisons confiance à la sagesse de notre Eglise!
- Son fonctionnement est prévu par le « statut diocésain des CPAE »
- C'est un Conseil de 4 à 8 personnes dont:
  - Le Trésorier, animateur du CPAE
  - Le Responsable Immobilier de Doyenné
- Il se réunit au moins 2 fois par an pour décider du budget de l'année n+1 et valider les comptes n
- Il doit donner son accord pour les actes « extraordinaires » de gestion
- Ses décisions doivent être consignées dans un registre ( un cahier, par exemple) de délibérations.
- Il est important de répartir les tâches de gestion entre les membres
  - Un Trésorier (et éventuellement un adjoint) pour la gestion générale de la paroisse
  - Un Responsable Immobilier (et éventuellement un adjoint) pour les questions immobilières (entretien des immeubles, vérification des factures de fluides, relations avec les communes,...)
  - Un Comptable paroissial pour la saisie comptable et l'établissement des comptes
  - Un Responsable Denier



# La gestion dans les paroisses

# Un outil documentaire à votre service: <http://arras.catholique.fr/economat>



**DIOCÈSE D'ARRAS**

**Service Economat**

Diocèse d'Arras ▶ Diocèse ▶ Services Financiers ▶ Service Economat

- PRÉSENTATION
- ACTUALITÉS
- DOCUMENTS ET OUTILS
- CALENDRIER

**Recherche**  
Rechercher

**Newsletter**  
Votre email    
[Archives des newsletters](#)

**Contributeurs**  
pseudo   
.....    
 Se souvenir de moi  
[Identifiants oubliés](#)  
[Contribution : inscrivez-vous](#)  
[Ecrire au responsable du site](#)  
[Questions techniques écrire](#)

**Mise en garde - Escroc**

**Informations importantes**  
Aucun problème connu concernant le client web Sage. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés. En vous souhaitant une bonne saisie et en vous remerciant de votre collaboration. [Lire plus...](#)

**Accès logiciel comptable**  
**Sage 1000 Suite Financière**  
Cliquer sur le lien

**Présentation**  
**Pourquoi cet espace ?**  
Cet espace veut être un trait d'union entre le service économat et vous-même, DDAT, trésorier et comptable de paroisse. Vous y trouverez : - Un chapitre « Informations importantes » qui nous permettra d'attirer votre attention sur certains éléments (par ...)  
**Vos interlocuteurs personnes à contacter**  
Service du Diocèse d'Arras - 103 rue d'Amiens - BP 1016 - 62008 Arras Cedex - Fax 03 21 21 40 05 Economie Diocésain - Vicaire Episcopal ...

**Calendrier**  
Vendredi 16 septembre 2011 -  
**Formation techniques comptable**  
[voir le calendrier général](#)

**Documentations**  
**Denier et Legs**  
Documentations  
**Logiciel comptable**  
Document nécessaire à l'utilisation du logiciel comptable  
**Gestion comptable et administrative**  
Fiches techniques, Plan comptable, CEADA

Mot de Passe:  
2011

# Les Points de vigilance dans la gestion des paroisses

- La séparation des fonctions et le suivi des achats
- L'indemnisation de certaines personnes...
- La traçabilité des espèces
- Les recettes des services religieux
- Le suivi des immeubles
- L'utilisation du groupement d'achats « Le Cèdre »

**Vos questions, vos réactions**